

**DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 22.126

L'an deux mille vingt-deux, le 05 septembre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 30 août 2022

DATE D'AFFICHAGE

Le 30 août 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Odile CHOLLET, Mme Christine DELPECH-SOULET, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Gilbert LOUX représenté par M. Jean-Michel DENIS
M. Gilbert THULEAU représenté par M. Raynald RIMBAULT
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

Mme Françoise LARRIEU a été élue secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET L'ASSOCIATION « ROYAN FAIT SON CINÉMA » POUR L'ANNEE 2022 - AVENANT N°1

RAPPORTEUR : Mme DAVID

VOTE : UNANIMITÉ

MISE EN LIGNE LE 06-09-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20220905-DCM22-126-DE
Date de réimpression : 08/09/2022
Date de réception en préfecture : 08/09/2022

Par délibération en date du 19 juillet 2022, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 40.000 € (quarante mille euros), pour l'année 2022, à l'Association « Royan Fait son Cinéma ».

Il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 20.000 € (vingt mille euros) à l'Association « Royan Fait son Cinéma », portant ainsi la subvention totale à 60.000 € (soixante mille euros) pour l'année 2022, au titre de l'effort que la Ville souhaite consentir à l'Association.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention complémentaire de 20.000 € (vingt mille euros) à l'Association, portant ainsi la subvention totale à 60.000 € (soixante mille euros), d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à le signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant n°1,
- Vu l'avis de la Commission « Finances »,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'attribuer une subvention complémentaire, au titre de l'effort que la Ville souhaite consentir à l'Association, de 20.000 € (vingt mille euros) à l'Association « Royan Fait son Cinéma », portant ainsi la subvention totale à 60.000 € (soixante mille euros), pour l'année 2022,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « Royan Fait son Cinéma », pour l'année 2022,
- d'imputer la dépense correspondante au compte 6574 - Fonction 337 du budget de l'année 2022,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO



La secrétaire de séance,

Françoise LARRIEU

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 06 septembre 2022



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

DCM 22.126

CONVENTION GENERALE D'OBJECTIFS
CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN
ET L'ASSOCIATION « ROYAN FAIT SON CINEMA »
AVENANT N°1

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 5 septembre 2022 rendue exécutoire le 6 septembre 2022 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ci-après désignée « *la Ville* »,

D'UNE PART,

ET

L'ASSOCIATION « ROYAN FAIT SON CINEMA », association loi de 1901,

déclarée en Sous-Préfecture de ROCHEFORT

le 9 mars 2021

sous le numéro W172008786

représentée par M. Bernard GRESSER, *son Président en exercice*,

dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée « *l'Association* »,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délibération en date du 19 juillet 2022, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 40.000 € (quarante mille euros), pour l'année 2022, à l'Association « Royan Fait son Cinéma ».

Le présent avenant a pour objet d'acter la proposition d'attribuer une subvention complémentaire de 20.000 € (vingt mille euros), au titre de l'effort que la Ville souhaite consentir à l'Association « Royan Fait son Cinéma », portant la subvention totale à 60.000 € (soixante mille euros) pour l'année 2022.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1-

L'article 3 de la convention d'objectifs, conclue entre *la Ville* et *l'Association*, est ainsi modifié :

La Ville s'engage à verser la somme de **60.000 € (soixante mille euros)** selon l'échéancier suivant :

- **40.000 € (quarante mille euros)**, déjà versés selon délibération n°22.110 en date du 19 juillet 2022,

- **20.000 € (vingt mille euros)**, versés selon l'échéancier suivant :

- 10.000 € (dix mille euros) le 1^{er}.11.2022

- 10.000 € (dix mille euros) le 5.12.2022.

La contribution financière est créditée au compte de *l'Association* selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 2-

Les autres termes de la convention d'objectifs restent inchangés.

Fait à ROYAN, le **14 SEP. 2022**
en trois exemplaires originaux

Pour *l'Association*,
Le Président

Bernard GRESSER



Pour la Ville de ROYAN,
Le Maire,

Patrick MARENGO